

**Projet de site Ramsar « Etang de Salses-Leucate »
Synthèse des avis des membres du GNMH – 27 avril 2017**

Les membres du Groupe national Milieux humides ont été saisis par courrier électronique le 21 mars 2017, pour information et avis sur le projet de site Ramsar, avant un mois (21 avril 2017).

Au vu des observations reçues des différents membres, consignées ci-après, l'avis du Groupe national dans son ensemble est favorable au projet.

CELRL : Avis très favorable.

ONF : Avis favorable.

Agence de l'eau RMC : Avis favorable. Le site mérite clairement une telle labellisation. Toutefois l'agence a des attentes relatives à la bonne mise en place des actions de préservation du site à long terme, à savoir d'opérations de non dégradation de la lagune et de préservation des zones humides, actées dans des plans de gestion validés, mentionnés dans le contrat d'étang et dans la stratégie zones humides, ainsi que pour mettre en place une gouvernance opérationnelle s'appuyant sur la compétence Gemapi, en lien étroit avec le syndicat du bassin versant de l'Agly.

Expert CGEDD-ZH-JP Thibault : Avis très favorable.

Fédération Nationale des Associations syndicales de marais : Avis favorable.

OEC : Avis très favorable.

Humanité et Biodiversité : Avis favorable.

WWF : Avis favorable sur la base des éléments fournis, et particulièrement en considérant l'importance du site au niveau écologique, aux regards des activités économiques et récréatives, de même que l'acceptation locale du projet et l'existence d'outils de gestion adéquates.

A noter toutefois que la fiche descriptive indique de très nombreux facteurs ayant un impact défavorable sur les caractéristiques écologiques du site. Aussi, serait-il souhaitable que le groupe soit informé à intervalle régulier de l'évolution de ces facteurs et de l'impact de la gestion du site sur ceux-ci.

CFE-CGC : Avis favorable. Le développement et la reconnaissance de la Convention de RAMSAR au niveau national est un facteur qui contribue à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), et l'organisation syndicale, CFE-CGC s'est engagée dans la Stratégie Nationale de la Transition Ecologique vers le Développement Durable (SNTEDD) notamment par la signature de l'acte d'adhésion de la CFE-CGC à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.

Tour du Valat : Avis favorable sans aucune réserve : Le pôle-relais Lagunes méditerranéennes, dispositif partenarial impliquant le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon, l'Office de l'Environnement de la Corse et la Tour du Valat, a été consulté par la DREAL en décembre 2015 sur l'opportunité de la désignation de ce site, et a apporté un avis très favorable. En particulier, il est notable que le site remplit 7 critères de labellisation sur 9, qu'il est un des seuls sites de France métropolitaine à posséder une stratégie de gestion cohérente sur autant de surfaces de zones humides, qu'il dispose d'une structure de gestion compétente, engagée et pérenne et enfin que la bonne qualité de l'eau de l'étang mérite d'être reconnue et valorisée..

Expert GEST Ramsar-P Triplet : Avis très favorable.

FCEN : Avis très favorable et fort soutien.

Courrier du 13/04/2017 reproduit pour l'essentiel ci-après :

« Le site de l'étang de Salses-Leucate et ses zones humides périphériques constituent un élément structurant majeur du littoral de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. Il est le second plus grand étang (5 400 ha) de la région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée après celui de Thau (7 500 ha).

Les lagunes et leurs zones humides périphériques sont l'une des originalités du littoral méditerranéen français, lui conférant une grande richesse et une attractivité forte. Elles constituent des paysages uniques. Elles assurent la subsistance de nombreuses populations humaines, animales et végétales remarquables et spécifiques et ce y compris pour l'avenir en tant que ressources pour l'adaptation au changement climatique.

Trente-huit habitats naturels considérés comme caractéristiques des zones humides sont identifiés sur le site de l'étang de Salses-Leucate et ses zones humides dont 28 d'intérêt communautaire et 2 d'intérêt communautaire prioritaire (1150 - lagune côtière & 7210 - marais calcaires à *Cladium mariscus*). La qualité de l'eau de l'étang est parmi la meilleure de notre littoral, et la productivité piscicole et conchylicole y est importante.

Le littoral est très fréquenté en période estivale : plages et stations balnéaires de Port-Leucate et Port-Barcarès avec environ 80 000 à 120 000 touristes par an. Cette fréquentation touristique menace certains des écosystèmes fragiles tels que les dunes et les steppes salées, notamment en raison de l'accès massif des touristes sur les plages. Sur les lagunes, l'engouement pour les activités nautiques mais aussi de découverte de la nature, est en forte croissance.

Malgré les atteintes potentielles ou avérées générées par ces usages, ainsi que par des aménagements divers, la gestion du site dans son ensemble assure le maintien de sa naturalité, sa patrimonialité et sa fonctionnalité.

Le Syndicat Mixte RIVAGE Salses-Leucate assure au quotidien avec ses différents partenaires un travail de concertation locale, au travers de larges commissions thématiques et de groupes de travail plus restreints, ainsi que la mise en oeuvre d'actions concrètes d'aménagement et de gestion sur les espaces naturels. Son équipe technique consacre au moins quatre personnes à la gestion de l'eau, de la biodiversité et des zones humides.

Le Syndicat Mixte est opérateur de la Stratégie de Gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate (opérationnelle depuis 2013), du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Salses-Leucate et du Document d'Objectifs du site Natura 2000 complexe

lagunaire de Salses-Leucate et il anime le contrat d'étang. À ce titre il assure un partage des connaissances et des réflexions et une cohérence dans les orientations choisies associant l'ensemble des acteurs concernés sur tout le territoire.

Le Syndicat Mixte est de plus très impliqué dans le réseau du Pôle-relais lagunes méditerranéennes. Il a été, entre autre, bénéficiaire d'un projet européen Life nature de 2 Millions d'euros de 2009 à 2013.

Il est, au quotidien, autant contributeur que bénéficiaire des échanges menés dans le réseau, entre gestionnaires, mais également avec les chercheurs, les élus, les usagers etc. à l'échelle de tout le littoral méditerranéen.

Le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon fait partie des acteurs très impliqués dans ces partenariats.

Compte tenu de ces éléments et l'ensemble des démarches scientifiques et techniques mais aussi d'information, de communication, effectué sur et pour ce site, sa labellisation RAMSAR s'inscrit comme une évidence doublée d'une véritable reconnaissance.

Ce nouveau site « Ramsar » viendra compléter le chapelet de lagunes déjà labellisées et qui bénéficient d'une très grande protection et d'une valorisation à l'échelle nationale et internationale : les étangs de la Narbonnaise, les étangs palavasiens, la Petite Camargue, la Camargue, mais également plus à l'est les Salins d'Hyères, les étangs de Villepey et en Corse les étangs de Biguglia, Urbino et Palo. »

SNPN : Avis très favorable.

Note du 20/04/2017 reproduite ci-après :

Par rapport à ce que la SNPN connaît bien, à savoir les lagunes de Camargue, celle de Leucate a l'avantage d'être « une lagune vraie » avec entrées « sources » et sorties d'eau (même si l'existence et l'entretien des graus porte la marque des activités humaines). Le milieu aquatique est surtout connu par l'existence du triptyque *Zostera* (2 espèces) et *Ruppia* (1 espèce) pour la végétation et diverses espèces animales (Émyde, Cistude, deux espèces d'Hippocampe, Alouette calandrelle, Grande nacre, Triton marbré, Pélobate, Discoglosse, etc.) qui témoignent d'une richesse encore très importante malgré les problèmes graves de qualité rencontrés il y a une trentaine d'années et qui perdurent bien que largement pris en compte dans diverses actions opérationnelles (aldrine, dinoflagellés...) : c'est un exemple de maintien d'une politique forte et soutenue de conservation dans un contexte économique très important (conchyliculture, élevage de poissons marins, base nautique, présence en périphérie de centres de loisir et d'agriculture !).

L'étang de Leucate est en permanente amélioration après l'alerte des années 1990 qui témoignait de l'aggravation de tous les problèmes liés à la mauvaise qualité des eaux : la multiplication et l'augmentation de l'impact des activités humaines sur l'étang et en périphérie concernaient en particulier les rejets des agglomérations balnéaires « récentes » et la conchyliculture.

Devant l'étendue des problèmes, le choix délibéré des acteurs de privilégier la connaissance avant toute action reste aujourd'hui de mise : c'est sans doute le point positif n°1 de cette gestion qui s'est traduite par la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Différents laboratoires concernant toutes les spécialités aquatiques se trouvent maintenant associés pour fournir un état des lieux évolutif après la longue période de travaux « de base » modernes et comparatifs entre étangs du Languedoc-Roussillon. Ce souci

de posséder un tableau de bord réactualisé chaque année de la qualité des milieux au niveau régional est unique : au début des années 2000, la SNPN, gestionnaire de la Réserve nationale de Camargue demandait à être intégrée à ces efforts de connaissance et aujourd'hui le tableau de bord de la qualité des étangs du Languedoc-Roussillon comprend le Vaccarès, pièce maîtresse des lagunes provençales.

L'avantage, pour la SNPN, était évidemment de travailler avec des laboratoires ayant une longue connaissance des avantages et inconvénients du travail avec les gestionnaires de terrain.

Le second élément de reconnaissance de la gestion pratiquée sur le site de l'étang de Salses-Leucate est sans doute l'état de la conservation, avec le maintien des herbiers qui reste l'objectif n°1 de tout gestionnaire de lagune méditerranéenne. La Réserve de Camargue, au coeur du site Ramsar de Camargue désigné dès 1986, n'a pas fait mieux que ce site candidat près de 30 ans après.

Enfin, nous avons là un système refuge de haute valeur chaque fois qu'une vague de froid vient à chasser les oiseaux de Camargue : sur le chemin de l'Espagne, il y a cette lagune toujours moins exposée au froid et qui permet aux oiseaux d'attendre des jours meilleurs.

Société nationale de protection de la nature

Gestionnaire de sites Ramsar

2

Cette lagune a pu se maintenir et améliorer son état dans des conditions difficiles, et ce, sans user d'instrumentalisation juridique lourde, en saisissant toutes les opportunités juridiques et financières possibles de programmes ambitieux, dont le SAGE, dans sa troisième version, à un moment où la Camargue résiste toujours à la mise en place de cet outil de vérité et d'efficacité... La Société nationale de protection de la nature est donc très favorable à l'accession du site de l'étang de Salses-Leucate à la labellisation Ramsar et au réseau des zones humides d'importance internationales.

AFEPTB : Avis favorable, suite à la consultation du SMMAR - EPTB Aude (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières), sur la base des éléments suivant :

1) L'étang de Salses-Leucate et des Zones Humides périphériques forment un élément structurant du paysage littoral méditerranéen pour l'Aude et les Pyrénées Orientales avec un biotope typiquement méditerranéen.

2) L'étang de Salses-Leucate est le 2ème plus grand étang littoral après celui de Thau en Occitanie - il a donc une certaine importance au niveau régional

3) Une forte biodiversité est présente sur le site (fort enjeu sur l'avifaune), on relève notamment 5 espèces végétales et 26 espèces animales classées sur la liste rouge de l'UICN. C'est donc un écosystème à protéger.

4) L'étang de Salses-Leucate se trouve dans la continuité des autres sites Ramsar méditerranéens que sont : La Camargue, la Petite Camargue, les Etangs Palavasiens et les Etangs Littoraux de la Narbonnaise. Il viendrait donc compléter logiquement ces sites et conforter la représentation des zones méditerranéennes qui le sont très peu à l'échelle mondiale.

5) Par ailleurs, ce territoire est organisé autour du syndicat intercommunal « RIVAGE » qui porte le SAGE Salses Leucate et l'animation Natura 2000.